

FEDÉCHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1996 - 1



91

Fédéchoses - *F091*

L'EUROPE A LA CROISEE DES CHEMINS

L'Europe est à la veille de choix décisifs. Les travaux de la Conférence intergouvernementale pour la révision du Traité de Maastricht commenceront au premier semestre de l'année 1996. Le premier janvier 1999 aura lieu le passage à la troisième phase de l'Union monétaire si le Traité est respecté. Il s'agit de deux problèmes qui ne peuvent être affrontés séparément à moins qu'on ait l'intention de tricher sur la réforme des institutions, en l'orientant comme certains gouvernements le souhaiteraient vers un simple **maquillage** qui garderait intacte la nature essentiellement intergouvernementale de l'organisation actuelle.

Si on conçoit, au contraire, la réforme des institutions de l'Union comme leur transformation dans un sens démocratique et fédéral, la monnaie européenne doit en faire partie intégrante. Fonder un embryon de fédération européenne signifie, en fait, créer des mécanismes décisionnels fondés sur le contrôle parlementaire et libérés du chantage du veto ; mais cela signifie aussi doter ces mécanismes, du moins en partie, des compétences qui constituent les prérogatives essentielles de la souveraineté. Ces compétences sont constituées par le contrôle de la **bourse** et de l'**épée**, c'est à dire de la monnaie et de l'armée. Au cours du processus de l'unification européenne, ce n'est pas un hasard si les gouvernements ont été placés, tout au début, une seule fois au seuil d'une réforme globale des institutions européennes dans un sens fédéral : c'est arrivé à l'époque de la CED (Communauté européenne de défense), quand s'est posé le problème de l'armée européenne. Aujourd'hui, s'il est vrai que la Conférence intergouvernementale pourrait faire quelques pas en avant sur le terrain de la défense européenne dans le cadre de la réforme de la politique extérieure et de sécurité, il est aussi vrai que, dans ce secteur, les décisions qui pourraient comporter un véritable transfert de souveraineté ne sont pas encore mûres. Par contre, la monnaie européenne, nécessaire pour le fonctionnement du marché unique et pour la stabilisation du système monétaire international est possible dans des délais courts, puisque la date de sa création a été fixée par le Traité de Maastricht au premier janvier 1999.

Par ailleurs, une union monétaire européenne ne pourrait pas fonctionner, si ce n'est pour une courte période, sans le consensus démocratique des citoyens. Et ce consensus ne pourrait s'exprimer qu'à travers des institutions européennes de nature fédérale. Une monnaie unique exige une politique du budget commun, qui, quelle que soit l'opinion du ministre des finances allemand, Théo Waigel, devrait être de nature à assurer un minimum de rééquilibrage financier entre les Etats membres de l'Union. On ne pourrait pas lui substituer une convergence permanente des politiques du budget des gouvernements nationaux dont la garantie se limiterait à leur bonne volonté et à des mécanismes de contrôle multilatéraux. Dans toute union d'Etats il existe toujours des économies plus fortes et d'autres plus faibles et l'équilibre entre les unes et les autres tend inévitablement à provoquer la dissolution de l'union à moins que, dans le cadre de celle-ci et grâce à des institutions démocratiques communes, se manifeste une solidarité effective basée sur la conscience d'un intérêt général de l'Union, distincte des intérêts particuliers des différents Etats.

Il est vrai que la coïncidence des objectifs de la réforme démocratique des institutions de l'Union et de la création de la monnaie unique ne signifie pas qu'ils doivent être réalisés simultanément. Il est au contraire probable que leur réalisation adviendra à travers un processus.

Mais ce qui est essentiel, c'est de considérer fermement qu'il doit s'agir d'un **seul** processus et non de deux processus différents, chaque avancée de la négociation sur le terrain des institutions étant liée à une avancée sur le terrain de la monnaie et vice versa.

Un fait est certain, c'est la souveraineté qui se jouera dans les décisions qui seront (ou ne seront pas) prises dans la période qui va de 1996 à 1998, même si elle se limite dans un premier temps à la seule sphère économique et monétaire. Cela signifie qu'il s'agit des décisions les plus difficiles qu'un groupe de gouvernements puisse être appelé à prendre ainsi que pour leurs parlements, à ratifier.

Il serait donc naïf de penser que la décision-clef du processus, celle d'entrer dans la troisième phase de l'Union monétaire puisse être le résultat indolore et quasi automatique de l'adéquation, de la part d'un certain nombre de gouvernements de l'Union, des résultats de leur politique économique et financière aux paramètres de convergence établis par le Traité de Maastricht. La création de la monnaie européenne menace des intérêts puissants. Elle exige à court terme des sacrifices importants des intérêts particuliers même si c'est dans la perspective à moyen terme d'une bien meilleure promotion de l'intérêt général. Il faut ajouter à cela que le mécanisme prévu par le Traité de Maastricht pour la réalisation de l'Union monétaire comporte un aspect pervers dans la mesure où il prévoit que la décision finale sera précédée par une période préparatoire, qui est déjà en partie engagée, mais dont la phase la plus délicate n'a pas encore commencé. Durant cette période, l'incertitude sur l'issue de la décision pousse les marchés à parier, d'autant plus que l'échéance finale se rapproche, contre les monnaies les plus faibles de l'Union avec le risque de réduire à néant en un instant, les efforts des gouvernements respectifs durant des années pour aligner l'état de leurs finances sur les paramètres de convergence.

C'est pour cela que l'issue du processus dépendra exclusivement de l'éventualité que se manifestera de la part d'un nombre suffisant de gouvernements une forte **volonté politique** de faire l'Europe. Il ne s'agit pas de mettre en doute l'importance décisive de l'engagement pour réaliser les paramètres de convergence. Après que les gouvernements aient choisi, avec le Traité de Maastricht, la voie de la convergence, celle-ci doit être suivie avec rigueur et la détermination des gouvernements à la suivre devra être considérée à son tour, dans la phase qui précédera la décision finale, comme l'unique véritable indicateur de la sincérité de leur engagement européen. Toute tentative, de la part d'un ou de plusieurs d'entre eux, d'affaiblir les critères de Maastricht ou de renvoyer la date fixée pour la création de la monnaie unique, aurait des conséquences catastrophiques parce qu'elles seraient interprétées par les milieux politiques et par les marchés, comme l'expression de leur intention de sortir du processus ou tout simplement de l'interrompre.

* * *

Mais cela n'empêche pas que l'engagement du Traité de Maastricht constitue un effort exceptionnel que les gouvernements des pays les plus faibles peuvent s'imposer parce qu'il s'agit d'un effort nécessaire pour atteindre un objectif précis et proche. Si cet objectif disparaissait de l'horizon ou s'il s'éloignait, la convergence entre les économies européennes ne pourrait pas être assurée par des politiques purement volontaristes des gouvernements nationaux. C'est au contraire justement l'Union monétaire qui constitue le seul moyen d'assurer la convergence irréversible des économies nationales ; le nier signifierait confondre les moyens et les fins. Il s'ensuit que, quand viendra le moment de la décision, la création de la monnaie européenne et des institutions nécessaires pour la gérer, dépendront exclusivement de la détermination de quelques gouvernements de mener à bien, quoiqu'il en soit, le processus, dans les délais prévus par le Traité. Cette détermination devra se manifester au départ au sein du noyau central de l'Union qui coïncide avec le groupe des pays fondateurs (même si l'Italie devait au début rester exclue et l'Autriche incluse). Si cela se passe ainsi, il est probable que les autres, du moins beaucoup d'entre eux, entreront rapidement dans le processus, quelles que soient les procédures à travers lesquelles cela se réalisera. Mais le problème, c'est de voir si la volonté politique nécessaire se formera au sein de ce noyau initial.

* * *

De ce point de vue, la seule certitude qui existe actuellement, c'est la ferme volonté du Chancelier Kohl de réaliser aussi bien la monnaie européenne que la réforme démocratique des institutions de l'Union sans accepter que les pays opposés arrêtent le processus en faisant valoir la règle de l'unanimité. Cependant, on ne peut pas nier que, même si la popularité de ce grand Européen est fortement enracinée dans son pays, l'opinion publique allemande est épouvantée à l'idée qu'une monnaie européenne faussement supposée plus faible, se substitue au mark et que les citoyens allemands soient appelés à remédier à l'insuffisance des autres.

Une partie non négligeable de la classe politique allemande tente d'exploiter ces craintes à des fins électorales, en demandant non seulement le respect, mais encore le renforcement des critères de convergence, comme condition de la création de la monnaie unique et en émettant l'idée que, dans la mesure où un nombre suffisant de pays ne serait pas en mesure de respecter ces critères dans les délais prévus, on pourrait reporter le début de la troisième phase. Ceux-ci ne veulent en réalité ni la monnaie européenne, ni la réforme démocratique des institutions de l'Union et ils utilisent le renforcement des critères de convergence comme alibi pour cacher leurs véritables intentions. Ils constituent une menace réelle pour la politique du Chancelier.

La position de la France paraît beaucoup plus faible. L'économie française a un besoin absolu de la monnaie européenne et la majeure partie des hommes de gouvernement français la soutiennent. Ils savent tous que si la perspective de la monnaie européenne s'éloignait, le franc serait renversé par la spéculation. C'est la conscience de cette réalité qui a poussé le Président Chirac à opérer un brusque revirement dans la définition de la priorité de son gouvernement en privilégiant l'objectif de la rigueur financière par rapport à celui du chômage. Mais, d'une part, la France a un déficit de son budget excessif et un taux de chômage très élevé, et d'autre part, la classe politique française est très attachée à l'idée de souveraineté nationale. Il existe donc toujours en France de nombreux et influents courants politiques qui seraient disposés à renvoyer la création de la monnaie unique (c'est à dire à l'enterrer) pour rendre possible une politique du budget plus expansive en acceptant la conséquence de la dévaluation ; ceux-ci s'opposent à tout projet de réforme des institutions dans un sens fédéral au nom de la défense de la souveraineté nationale. En vérité, nombreux sont les hommes politiques français qui ne peuvent nier l'évidence de la nécessité d'une démocratisation des institutions de l'Union mais qui tentent de concilier cette exigence avec le maintien de la souveraineté nationale en soutenant que la voie de la démocratisation est celle du renforcement du Conseil (en tant qu'il est formé de ministres nommés par leurs pays respectifs selon des procédures démocratiques) et de l'extension du contrôle des parlements nationaux sur les décisions européennes ; alors que le déficit démocratique de l'Union réside justement dans l'excès du pouvoir des institutions nationales et dans l'insuffisance, ou l'inexistence, du contrôle des instances décisionnelles de l'Europe de la part des citoyens européens à travers leurs représentants réunis au sein du Parlement européen.

Face à ces diverses positions, l'Italie pourrait jouer un rôle décisif. Elle est proche de la France parce que son économie présente des problèmes de nature similaire (même si c'est dans des proportions bien supérieures, tout au moins pour ce qui concerne le déficit budgétaire). Sa présence garantirait donc la France contre l'isolement dans une union monétaire dominée par l'Allemagne. Par ailleurs, au contraire de la France, l'Italie dispose de solides traditions fédéralistes qui devraient conduire son gouvernement à soutenir les positions du Chancelier Kohl. Elle pourrait donc faire pencher le plateau de la balance dans les négociations. Mais pour ce faire, elle devrait récupérer une crédibilité perdue en se dotant d'un gouvernement qui se base, au niveau de la politique européenne, sur un rassemblement de forces le plus large possible et qui montre une vigueur plus importante que celui que le gouvernement Dini a jusqu'à présent montré à travers sa politique d'assainissement des comptes publics dans la perspective de leur adéquation, dans les délais prévus, au critères de Maastricht.

* * *

Les obstacles sur la voie de l'union monétaire et de la réforme démocratique des institutions de l'Union sont donc considérables et difficiles à surmonter. Et le temps qui reste est court. Le défi auquel l'Europe doit répondre n'attend pas. Il s'agit de la perspective de l'élargissement aux pays de l'Est et du Sud qui ne peut plus être différé au delà de quelques années et qui, sans un renforcement radical de l'Union, la transformerait en une faible et éphémère zone de libre échange. Il s'agit du fonctionnement du marché unique qui nécessite une monnaie unique et qui a déjà été mis à rude épreuve par la dévaluation de la lire, de la livre sterling et de la peseta, de la renaissance des nationalismes qui, sous des formes diverses, est active dans tous les pays de l'Union.

Il s'agit aussi de la survivance-même des institutions démocratiques qui sont déjà partout en crise et qui, avant tout dans les pays où elles ne sont pas encore fondées sur des traditions profondément enracinées, ne pourraient pas survivre longtemps dans un contexte politique où l'absence de perspective d'avenir, affaiblit toujours plus la politique en la transformant en un simple jeu de pouvoir et en lui faisant perdre de vue l'objectif du bien commun.

Les échéances de la Conférence intergouvernementale et du débat sur la troisième phase de l'union monétaire placent pendant cette période l'Europe au centre du débat, au sein des Etats membres de l'Union, et les forces favorables à l'unité sont en train de se mobiliser même si c'est actuellement dans une mesure largement insuffisante. Si les occasions de la Conférence intergouvernementale et de la date du premier janvier 1999 devaient être ratées, le découragement et le scepticisme se substitueraient à l'espérance et à la mobilisation. Les forces du nationalisme recevraient alors une impulsion formidable. Le processus de l'unification européenne serait interrompu. Le travail de cinquante ans serait réduit à néant.

Mais la bataille reste ouverte. Le processus de l'unification a commencé dans l'après-guerre et s'est poursuivi dans les décennies suivantes parce que les Etats nationaux n'étaient plus en mesure de garantir seuls les conditions essentielles de leur sécurité ni, à l'intérieur, les conditions d'une coexistence sociale pacifique et organisée. Aujourd'hui cette situation n'a pas changé mais elle est au contraire allée en s'aggravant. Les grands problèmes non résolus de la paix, du développement économique et du chômage, de la sauvegarde écologique du territoire, sont bien réels et menaçants et rendent l'Europe plus nécessaire qu'elle ne l'a jamais été. Il est vrai que l'idée de souveraineté nationale, même si elle a désormais perdu toute fonction positive et tout lien avec les grandes valeurs politiques et sociales, conserve une grande force d'inertie qui s'est accentuée avec la fin de la guerre froide et alimente partout la renaissance du nationalisme. C'est pour cela que, faire la monnaie unique, démocratiser les institutions de l'Union, doter son gouvernement d'un budget suffisant, aller vers la création de structures pour une politique extérieure et de sécurité commune, sont des objectifs très difficiles à atteindre. Mais ce qui rend incertain l'issue du processus, c'est qu'à cette difficulté s'en oppose une autre qui consisterait à ne rien décider, de laisser passer les étapes de 1996-1999, sans avoir abordé les solutions d'aucun des problèmes dont dépend l'avenir de l'Europe, alors que cinquante années d'intégration ont conduit l'Europe au seuil de l'unité.

Il est donc prévisible que nous assisterons à une dure confrontation entre les forces de l'unité et celles de la division. Il s'agit d'une confrontation qui sera au départ confuse, mais dont les termes se clarifieront au fur et à mesure de la discussion et de l'exaspération des contradictions. L'opinion publique y sera inévitablement impliquée. On commencera à réaliser les conséquences d'un échec de l'entreprise européenne sur la vie quotidienne des citoyens. Dès à présent, du reste, la perception des dangers que court l'Europe, commence à se répandre et, à l'approche des rendez-vous décisifs, elle ne pourra que devenir de plus en plus aigüe. C'est ici qu'émerge la conscience embryonnaire que la division implique la violation des droits démocratiques les plus élémentaires des citoyens. Le paradoxe de l'Europe qui veut que, là où réside le pouvoir de décider, il n'y a pas de démocratie et là où existent les institutions démocratiques, le pouvoir de décider n'existe pas, sera de plus en plus vécu comme intolérable. Il s'agit donc aujourd'hui de transformer ce qui est vécu comme un sentiment fort mais diffus d'insécurité, en une forte demande d'Europe.

Une période s'ouvre durant laquelle la contribution d'une avant-garde consciente, unie et déterminée pourra être décisive.

Editorial du n° 3-95 de la revue Il Federalista
Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel

L'ENVIRONNEMENT à l'heure de LA MONDIALISATION

Quelle cohabitation ? Quelles perspectives ?

Sous la présidence d'honneur de Maître Corinne LEPAGE, Ministre de l'environnement, s'est tenue le 21 octobre 1995 au Palais de Justice de Paris la conférence internationale :

" Aspects juridiques et politiques d'une haute autorité mondiale de l'environnement ".

Malgré une assistance plutôt clairsemée (une soixantaine de personnes, pour la plupart venues de France, avaient fait le déplacement), on pouvait noter la présence d'invités prestigieux : Layashi YAKER, ancien Secrétaire général adjoint des Nations unies, le Bâtonnier Louis-Edmond PETTITI, le recteur Robert MALLET ...

La synthèse de cette conférence, élaborée de manière particulièrement élégante par Madame Florence de Galzain, brillante fonctionnaire internationale de l'OCDE, a été fortement appréciée de l'auditoire.

Cette synthèse nous est parvenue sous forme écrite depuis peu et il nous a semblé important de la publier in extenso.

Didier Colmont

SYNTHÈSE

Monsieur le Recteur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au terme de cette journée très dense, il m'incombe de soumettre brièvement, à chaud, un essai de synthèse qui ne pourra avoir qu'une forme impressionniste. Je m'attacherai aux grands thèmes et aux idées fortes qui tendent à renforcer la préparation d'une Autorité mondiale de l'environnement.

Ce qui frappe au premier abord, c'est le consensus sur l'évolution de la mondialisation. Celle-ci n'est plus l'apanage de l'économie à travers les quelques gigantesques multinationales. Bien au contraire, elle touche à la fois tous les domaines d'activité, et notamment les questions liées à l'environnement. Nul doute désormais qu'aux problèmes environnementaux, l'humanité doit pouvoir répondre par des solutions mondiales. Encore faut-il que ces solutions, si elles sont techniquement valables, soient politiquement et socialement acceptées par tous.

Car, et c'est là un point sur lequel je voudrais insister, le corollaire de cette mondialisation est l'internationalisation des centres de décision, qui s'accompagne d'une réelle atomisation. Avec pour conséquence l'apparition de formes nouvelles de

pouvoirs et de contre-pouvoirs, qui laissent entrevoir l'émergence d'une société civile internationale. L'opinion publique ne se contente plus d'une représentation par partis politiques interposés. Les médias ne reflètent plus non plus les prises de position les plus diverses. Ainsi, les formes traditionnelles de la mobilisation de l'opinion publique sont partout en déclin. Nous assistons aujourd'hui à une multitude d'acteurs de nature différente, notamment à travers des associations cosmopolites, qui représentent les nouveaux rapports entre les citoyens et les États.

Ces associations, souvent des Organisations non gouvernementales (ONG), qui se situent au carrefour de la société et de l'État, particulièrement dans le domaine de l'environnement, sont devenues les interlocuteurs incontournables des gouvernements, mais aussi des organisations internationales. Si elles sautent les frontières, elles imposent aussi aux nations "un droit d'ingérence", dont on a trop peu parlé aujourd'hui, qu'on ne saurait leur refuser. Ainsi, les ONG actives en matière d'environnement - qui d'ailleurs ne remettent jamais en cause la légitimité des gouvernements en place - sont en dialogue permanent avec les structures étatiques, et sont même, depuis le sommet de Rio en juin 1992, systématiquement associées aux grandes négociations internationales sur l'environnement. Elles y ont gagné, outre une reconnaissance sur le plan technique, une véritable légitimité sur le plan politique. Pourtant, et là il faut bien se rendre à l'évidence de la réalité, pour créer une Autorité mondiale de l'environnement, il faut un leader qui soit un État, ce qui est un peu paradoxal quand on sait que le CILAME se veut d'abord une initiative précisément non gouvernementale. Les États sont donc encore incontournables.

Une Autorité mondiale de l'environnement, qui revête la forme d'une organisation internationale classique de type institution spécialisée des Nations Unies tel le PNUE par exemple, devra, à tout le moins, tenir compte de la nouvelle nature de la société civile internationale dans son processus officiel de concertation, de négociation et de décision.

C'est absolument dans la réussite de la mise en place d'un tel processus ouvert que l'Autorité mondiale de l'environnement sera innovatrice. La gestion de l'environnement est une entreprise de pointe qui fait appel aux technologies les plus avancées. Les décisions relatives à une telle gestion doivent également être prises par des méthodes démocratiques d'un type nouveau. Il s'agit là d'une démocratie participative, qui puisse rendre compte de l'équilibre des nouvelles forces en présence, et qui fasse intervenir ces forces à un stade très précoce du processus de décision. Par contre, il ne s'agit pas non plus de laisser la décision finale aux associations seules, tant que la structure étatique régit les relations internationales. Ce sont les États qui doivent s'engager à prendre les mesures qui s'imposent, à les mettre en oeuvre et à en contrôler l'application.

On nous a rappelé à quel point les océans pouvaient être transformés en lieu d'accueil pour des déchets de toutes sortes et avec quelle désinvolture les transporteurs, notamment de pétrole, utilisent les voies maritimes.

Mais c'est aussi une note d'espoir que je retiens de ces débats. On nous a confirmé en effet que certains moyens techniques existent pour l'observation de notre planète. Il s'agit, en outre, de la télétection par satellite qui permet de dessiner une cartographie de la vulnérabilité de l'environnement. Des satellites géostationnaires de type Spot par exemple dans le cadre européen sont déjà au service de l'observation des catastrophes naturelles ou industrielles. Les images instantanées qu'ils fournissent sont de précieux outils pour les décideurs, que ce soit pour décréter des plans d'urgence ou pour conforter les législateurs dans leurs travaux.

Néanmoins, tous les exemples d'atteintes à l'environnement qui nous ont été exposés aujourd'hui nous montrent que si la nature et la technique sont au service de l'homme, tout dépend de la façon dont celui-ci en fait usage. Ce risque de dérapage, auquel nous sommes confrontés tous les jours, nous renvoie à une question unique : l'éthique.

Qu'est-ce que l'éthique ? Est-ce seulement le respect de certaines règles morales ? Le droit international de l'environnement semble vouloir aller plus loin et recouvrir sous ce terme certaines notions telles que la garantie d'un certain bien-être de l'homme en harmonie avec la nature, et la prise en compte des générations futures pour leur assurer un environnement qui au moins ne soit pas plus dégradé que celui que connaît aujourd'hui la génération actuelle. C'est probablement l'esprit dans lequel se déroulent actuellement les négociations sur une future Convention des générations futures au sein de l'UNESCO.

Je voudrais tout de même attirer ici l'attention sur un risque majeur : l'éthique ne doit pas imposer de remettre aux générations futures les décisions qui s'imposent aujourd'hui. Au nom d'une foi presque aveugle dans les prouesses d'un progrès scientifique hypothétique de demain, on a en effet tendance à repousser des décisions que les politiques devraient prendre dès aujourd'hui. C'est le cas par exemple de ce qui pourrait se passer dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, notamment pour le choix des sites de stockage à long terme. Pourquoi remettre une décision dans les mains de générations futures qui n'ont pas suscité de tels déchets et qui n'auront pas bénéficié de l'énergie qui a produit ces déchets, alors que des solutions techniques fiables existent et sont prouvées. Cela renvoie aussi au rôle et au devoir des Parlementaires et au processus démocratique tout entier. Il s'agit de lancer un appel aux hommes politiques pour qu'ils prennent avec courage les mesures qui s'imposent.

Une Convention Internationale de l'environnement pourra être la base pour la formulation des principes éthiques qui régissent l'environnement. On pourrait même parler, à terme, d'une " culture de l'environnement ", au même titre que l'on parle déjà d'une " culture de sûreté " dans le domaine nucléaire civil. Culture qu'il faudra faire passer à tous les niveaux, à commencer au niveau scolaire, sous forme pédagogique, peut-être à travers un nouvel enseignement d'un certain civisme planétaire.

Dès le début de cette journée, on nous a rappelé le rôle mais aussi les limites des États. Certes, les États, nous a-t-on dit, font ce qu'ils peuvent, à travers des textes, des accords, des Conventions, ou encore à travers des institutions intergouvernementales. Mais les États non seulement ne sont pas omnipotents, surtout dans le domaine de l'environnement, mais en plus n'admettent que trop difficilement une délégation de leur souveraineté. En outre, nous vivons une crise réelle du multilatéralisme. C'est dans ce contexte que la conscience de l'individu doit, dans toute la mesure du possible, prendre le pas sur l'action étatique. Si on admet volontiers que la réglementation ne règle pas tout, il faut faire en sorte que l'environnement soit effectivement considéré comme l'affaire de chacun, surtout en ce qui concerne l'application des normes.

Quelles pourraient être, dans ce contexte, les bases d'une Autorité mondiale de l'environnement ? Il a été proposé de constituer un groupe de travail chargé d'évaluer l'état des lieux en matière d'action internationale pour l'environnement. Il s'agit de dresser un inventaire de ce qui existe au niveau des textes, au niveau des institutions et au niveau des résultats sur l'environnement, notamment depuis Rio. A partir d'un tel bilan, tant sur le fond que sur la forme des actions, on pourra alors définir les fondements juridiques d'une institution mondiale et élaborer une liste des priorités des domaines à étudier et des mesures à prendre. Un tel effort de synthèse ne peut se faire que sur la base de données fournies par des experts, qui eux aussi, mais c'est là un autre débat, doivent s'engager à répondre à une certaine éthique. Ce travail d'inventaire pourrait être effectué par des organisations régionales qui connaissent bien la situation aux niveaux local et national pour chaque continent. Les données compilées permettraient alors de dresser un grand tableau de l'environnement mondial. Il faudrait trouver une stratégie mondiale et des tactiques régionales.

A partir de là, l'embryon de base d'une Autorité mondiale de l'environnement pourrait se fonder par exemple sur :

* un observatoire mondial de l'environnement, grâce à la télétection notamment ;

* une cour internationale de l'environnement, et il existe, par exemple en Italie, des mécanismes de juridictions qui peuvent servir de modèle à la création d'une telle instance spécialisée pour l'environnement.

Il existe tout de même quelques mises en garde ou quelques écueils dont il faut se méfier dans une telle entreprise :

1) réussir à trouver les valeurs communes sur les questions de l'environnement dans le contexte d'une préoccupation mondiale majeure : celle du développement qui crée des distorsions dans les points de vue Nord/Sud ;

2) rester prudent dans l'approche de certaines questions liées à l'environnement mais dont les intérêts peuvent faire surgir des susceptibilités nationales, notamment militaires ;

3) éviter de perpétuer cette politique généralisée du secret à l'encontre de l'information du public. Si l'on veut que l'opinion ne réagisse plus dans l'affectif mais résonne dans le rationnel, il faut une dimension informative très forte au sein de cette Autorité mondiale de l'environnement.

CONCLUSION

Une Autorité mondiale de l'environnement, telle qu'elle est souhaitée, devra répondre aux impératifs d'un humanisme planétaire, l'environnement apparaissant justement comme un intérêt supérieur de l'humanité au même titre que d'autres droits élémentaires. En s'appuyant sur le perfectionnement des mécanismes démocratiques, cette nouvelle organisation internationale en gestation se fera l'écho d'une citoyenneté planétaire en devenir. En ce sens, l'environnement sera peut-être le fer de lance à la fois, d'un droit international initiant et innovateur, et d'une démocratie mondiale qui se démocratise.

Pour finir, je souhaite, si vous m'autorisez ce jeu de mots, que l'Autorité mondiale de l'environnement, dont les initiales forment l' AME, ne soit pas simplement une vue de l' ESPRIT.

Florence de Galzain

LE PARTI SOCIALISTE ET LA MONDIALISATION

D'un article "**Socialistes, donc mondialistes et européens**" par Christophe Clergeau, Adeline Hazan et Vincent Peillon, de l'hebdomadaire des socialistes, "Vendredi" du 23 février 96, ces quelques extraits :

"(...)Dénoncer la mondialisation comme bouc émissaire de tous nos maux est une orientation dangereuse. Non seulement elle tourne le dos à la tradition des valeurs socialistes mais de plus elle en prend à son aise avec les faits. D'abord, qu'il s'agisse des échanges internationaux ou de l'emploi, rien ne permet d'établir que la mondialisation soit la seule responsable de nos difficultés

(...) dans la fidélité de nos valeurs, nous affirmons en préambule que si nous voulons faire l'Europe c'est en pensant au monde, une Europe ouverte sur le monde, une Europe pour le monde.

L'idéal socialiste comme perspective, le monde comme aire de militantisme, l'Europe comme instrument, voilà notre pari !

(...) A condition que l'on entreprenne sa réforme, l'ONU reste aujourd'hui la seule institution internationale autour de laquelle peut s'organiser un nouvel ordre mondial. Cela suppose, d'abord, que l'on s'attache à modifier sa charte afin de donner naissance à

une citoyenneté mondiale qui fasse de l'ONU le garant des droits individuels, qui reconnaisse des associations et ONG de droit international, et qui permette aux citoyens de saisir directement la Cour de Justice et le Conseil de Sécurité."

quant à l'Europe : "le choix des socialistes doit être un choix d'avenir et de civilisation, celui de mener une formidable bataille politique pour remettre la construction européenne sur les rails politiques du fédéralisme, ce qui signifie accepter de larges transferts de souveraineté et adopter une Constitution européenne mettant en place des institutions démocratiques véritables. (...)"

et, pour conclure : "C'est pourquoi, entre l'écueil du repli nationaliste et celui de la dilution dans une zone de libre-échange, nous choisissons résolument le combat pour la citoyenneté mondiale et la construction fédérale de l'Europe."

Enfin dans le numéro de "Vendredi" du 8 Mars qui présente le texte d'orientation adopté par le conseil national du PS et qui sera soumis à la Convention nationale des 30 et 31 mars à L'Hay-les-Roses : dans l'introduction de ce texte d'orientation est constaté le fait que "nous vivons dans un

monde désormais pleinement interdépendant.... Nous avons tous l'impression que le monde est devenu plus petit, nous savons que tous les problèmes, ou presque, ont acquis une dimension mondiale. Telle est la réalité dans laquelle doit s'inscrire notre réflexion et notre action."

Sont ensuite constatés les acquis de cette "mondialisation", les frontières ne constituent plus des obstacles à la diffusion de la culture, du savoir, des connaissances; l'émergence d'une opinion publique internationale,

d'un autre côté, le décalage entre les progrès formidables à mettre au crédit de la mondialisation a entraîné des dégâts

Face à cette "transformation du capitalisme, il est urgent que soient élaborés des instruments de régulation à l'échelle mondiale.

Quant à l'ONU sont suggérées des réformes :

- la création d'un conseil de sécurité économique,
- la réforme du Conseil de Sécurité (ne pas limiter la liste des membres permanents du conseil aux pays industrialisés)
- reconnaissance d'une politique d'ingérence (qui ne se limiterait pas aux catastrophes humanitaires)

LES ÉLECTIONS EN CISJORDANIE

Une victoire de la démocratie

L'élection de Yasser Arafat à la présidence de l'Autorité palestinienne et celle des députés au Conseil de l'Autonomie en Cisjordanie et à Gaza doivent être considérées comme un succès important de la démocratie à la fois au travers de l'ampleur de la participation au scrutin, malgré l'appel au boycott des fondamentalistes et à travers le climat dans lequel les opérations se sont déroulées en dépit de quelques irrégularités.

Alors que dans plusieurs parties du monde la violence et l'intolérance dominant, la plupart des protagonistes des événements qui se jouent en Israël imposent les impératifs de la démocratie et de la coopération, dépassant ainsi des obstacles d'une difficulté exceptionnelle.

Tout bon démocrate doit, de ce fait, témoigner un profond respect à la mémoire de Rabin et de l'admiration à l'égard du courage avec lequel Peres et Arafat ont su se faire porte parole, contre la menace du fondamentalisme de part et d'autre, de la grande majorité des peuples israélien et palestinien qui veulent cohabiter en paix et selon les règles de la démocratie.

Les événements israélo-palestiniens ne resteront pas limités aux frontières d'Israël. Leur succès se mesurera à leur capacité de modifier l'équilibre de toute la région. Le processus est engagé. Les rapports entre Israël et la Jordanie ont changé en profondeur et on constate des signes de réchauffement dans les rapports entre Israël et la Syrie. La présence de chefs d'États et de personnalités politiques arabes aux funérailles de Rabin ont témoigné à l'évidence d'une évolution qui aurait été impensable il y a quelques années.

Peres a un projet qu'il a exposé dans son livre *Le nouveau Moyen-Orient*. Il tire sa source d'inspiration de la réconciliation franco-allemande et du modèle de la Communauté européenne. Son objectif, bien qu'il ne soit pas encore tout à fait précis, c'est celui d'une organisation régionale fondée sur l'intérêt commun pour la garantie de la sécurité de tous

les pays de la région, pour l'exploitation en commun des eaux pour lutter contre la désertification, pour le développement d'un réseau commun de transports et de communications, ainsi que de l'industrie touristique.

Une solution durable du problème palestinien n'est d'ailleurs possible que dans le contexte d'une intégration régionale où la paix sera solidement garantie. Si cela ne réussissait pas et si la tension entre Israël et ses voisins arabes recommençait à monter, aucun projet de pacification interne entre les Israéliens et les Palestiniens n'aurait de chance d'aboutir et on reviendrait aux temps obscurs du terrorisme et de l'état endémique de guerre.

Le projet de collaboration régionale au Moyen-Orient en rejoint un autre que l'Union européenne poursuit même si c'est d'une manière lente, insuffisante et inefficace. Il s'agit du plan de renforcement de la collaboration entre les pays de l'Union, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient qui a été lancé à la Conférence de Barcelone à la fin du mois de novembre de l'année dernière et qui devrait établir une vaste zone de libre-échange pour les produits industriels d'ici 2010.

Il s'agit d'un projet vague et qui n'est pas encore soutenu par une forte volonté. Cela vaut d'ailleurs pour tous les projets de politique extérieure de l'Union européenne qui sont, en fait, supplantés par des politiques velléitaires et désordonnées conduites par ses États membres, chacun pour son propre compte.

Mais cela n'enlève rien au fait que des plans, tels que celui de Barcelone qui mettent plus en évidence une exigence qu'une solution, ont cependant le mérite d'attirer l'attention sur une des responsabilités majeures de l'Europe : celle d'inaugurer, lorsqu'elle aura réalisé sa propre unité, une politique extérieure nouvelle, fondée sur la collaboration entre les peuples et sur l'extension des zones de solidarité et de paix.

On imagine difficilement que, sans l'impulsion donnée par l'exemple européen, une région déchirée par de profondes divisions comme c'est le cas de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, puisse trouver par elle-même la voie de l'unité et de la démocratie.

Francesco Rosolillo
(traduit de l'italien par Jean-Luc Prével)

POUR UNE UNION EUROPEENNE DEMOCRATIQUE, PLUS PROCHE DES CITOYENS ET CAPABLE D'AGIR

Appel commun de l'UEF et de la JEF à la Conférence Intergouvernementale

L'Union européenne fait face à un défi décisif. Les perspectives de l'élargissement et de l'Union Economique et Monétaire révèlent avec force l'urgence de réformer radicalement les institutions afin de rendre l'Union démocratique, proche des citoyens et capable d'agir. Sans une telle réforme, l'Union perdra le soutien des citoyens et se transformera inévitablement en une simple zone de libre-échange incapable de garantir la sécurité des Européens, d'affirmer le rôle de l'Europe dans le monde et d'assurer sa propre survie face à la recrudescence du nationalisme.

Les Présidents de l'UEF et de la JEF

1. accueillent avec satisfaction la déclaration de Susanna AGNELLI, Présidente du Conseil de l'Union européenne, qui a dit le 20 mars dernier devant la Chambre des Députés italienne que, lors de la Conférence Intergouvernementale, sa « position fondamentale » aura comme base « sa ferme volonté de réaliser la *vocation fédérale* de l'Union européenne, en évitant un recul « vers une zone de libre-échange, sans âme et sans perspective d'avenir »;
2. considèrent que le Livre blanc du gouvernement britannique « Un partenariat de Nations » n'est pas la bonne approche. Ce qu'il faut, c'est un partenariat de citoyens!
3. demandent que la Conférence Intergouvernementale adopte les réformes suivantes si l'on veut qu'elle aboutisse à un résultat méritant ratification :

Quant au Parlement Européen

Le principe selon lequel la législation de l'Union n'entre en vigueur qu'après approbation par un vote à la majorité à la fois du Parlement Européen et du Conseil des ministres devra être étendu à toute la législation de l'Union. Le Parlement devra avoir le droit de ratifier les futurs amendements aux Traités. Une procédure uniforme devra être instaurée pour l'élection du Parlement Européen.

Quant au Conseil des ministres

Le vote à la majorité pour les décisions au Conseil des ministres devrait être étendu à toute la législation de l'Union. Le Conseil devra voter sur toute la législation selon un système de double majorité simple à la fois des Etats et de la population représentée. La double majorité qualifiée ne devra être requise que pour la révision du Traité, l'approbation des accords internationaux, l'élargissement de l'Union et pour le niveau de ses ressources propres. Les réunions du Conseil, lorsqu'il délibère et vote sur la législation de l'Union, devront être publiques et un procès-verbal reprenant les votes devra être publié.

Quant à la Commission Européenne

La Commission Européenne devra être renforcée et transformée en un véritable gouvernement européen. Le Parlement Européen devra désigner le Président de la Commission sous réserve de l'approbation du Conseil. Le Président de la Commission devra désigner les membres de la Commission et leur attribuer un portefeuille indépendamment de leur nationalité. La Commission devra être responsable à la fois devant le Parlement Européen et le Conseil.

Quant aux droits des citoyens

L'Union Européenne devra incorporer le contenu de la Convention européenne des Droits de l'Homme dans le droit de l'Union. L'Union doit se doter d'une Charte des Citoyens incluant les droits politiques et sociaux fondamentaux.



LE MONDE / DIMANCHE 24 - LUNDI 25 MARS 1996

FEDECHOSES - POUR LE FEDERALISME

Presse Fédéraliste

26, rue Sala - 69002 LYON

Directeur de la publication J.L. PREVEL

**Reproduction *L'interloc*
110 rue Duguesclin - 69006 LYON**

Commission Paritaire 56256

Quant au principe de subsidiarité

Les dispositions du Traité devront être clarifiées afin de garantir que, dans la pratique, priorité soit donnée aux niveaux les plus bas (communes et régions y compris) et de rapprocher l'Union européenne des citoyens.

Le Comité des Régions devra avoir droit de recours devant la Cour de Justice dans les cas où les autorités locales et régionales seraient désempoignées de leurs pouvoirs par une application incorrecte du principe de subsidiarité.

Quant aux compétences de l'Union

La structure en « piliers » devra être abolie. La Justice et les Affaires intérieures ainsi que l'accord de Schengen devront être incorporés dans la structure des institutions de l'Union telles que réformées. Un programme devra être établi pour insérer par étapes la Politique Étrangère et de Sécurité dans le champ des institutions de l'Union. La Commission, et non un « Haut représentant » devra représenter l'Union et être responsable de la P.E.S.C.

Quant à la lutte contre le chômage

La contribution de l'Union européenne pour résoudre ce problème doit être une priorité.

Quant à un Traité constitutionnel européen

Les Traités actuels doivent être réécrits sous la forme lisible d'un Traité constitutionnel de l'Union européenne.

Afin d'atteindre ces buts, la méthode par laquelle les Traités ont été révisés dans le passé, doit être profondément modifiée. Il est inacceptable que, comme à l'époque du Traité de Maastricht, les décisions soient prises selon des méthodes de diplomatie secrète, excluant ainsi les citoyens (représentés par le Parlement Européen) des décisions dont leur destin dépend. De plus, il est inconcevable que les gouvernements doivent accepter une procédure basée sur une prise de décision à l'unanimité qui donne le droit de veto à qui cherche à bloquer le processus.

C'est pourquoi, les Présidents de l'UEF et de la JEF demandent aux représentants des gouvernements à la Conférence Intergouvernementale :

- d'adopter une procédure qui permettra aux pays qui ont réellement l'intention de progresser sur la voie de la création d'une Union européenne réformée qui soit démocratique et capable d'agir de prendre l'initiative d'aller de l'avant sans que leurs décisions soient empêchées par le veto des pays qui n'y sont pas favorables;
- d'impliquer le Parlement Européen dans toutes phases de travail de la Conférence ce qui revient à lui accorder un pouvoir réel et efficace de co-décision constituante sur le modèle amélioré et simplifié de la co-décision législative prévue dans le Traité de Maastricht.

La Conférence Intergouvernementale offre aux gouvernements de l'Union une opportunité qui, si elle n'est pas saisie maintenant, ne se représentera plus dans les décennies à venir. C'est maintenant qu'ils doivent assumer une énorme responsabilité envers les citoyens européens!

MOTION SUR LA MONNAIE UNIQUE

Les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, soucieux des problèmes économiques importants des entreprises de la région Rhône-Alpes, ont approuvé par une motion la décision de mise en oeuvre de la monnaie unique.

Le texte cette motion vous est proposé ci-après.

Les dévaluations fortes et brutales de plusieurs monnaies européennes depuis 1992, sans compensation d'inflation dans les pays concernés, perturbent les entreprises françaises et en particulier les PME qui ne peuvent pas consolider leurs activités sur le plan européen et mondial.

De façon générale, les entreprises sont déçues par l'impuissance de l'Europe à maîtriser jusqu'à présent ces tensions.

Ces fluctuations qui affectent durablement la compétitivité des entreprises françaises sur le marché intérieur européen, mais aussi sur les marchés extra-communautaires par une concurrence accrue, ont des répercussions sur le niveau de l'emploi en France: lorsque les monnaies faibles d'Europe dévaluent, ce sont des emplois français qui disparaissent.

Dans ce contexte, les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon approuvent la décision de mise en oeuvre de la monnaie unique, qui permettra à terme de mettre fin aux tensions monétaires intra-européennes et d'accroître la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial, en faisant de cette monnaie une devise largement utilisée et reconnue, supprimant ainsi les risques de change.

Ils demandent toutefois à toutes les autorités compétentes de prendre des mesures rapides et efficaces en faveur des entreprises françaises en général et rhônalpines en particulier.

Il s'agit immédiatement de:

- Atténuer les désavantages, plus sensibles dans certains secteurs, induits par les dévaluations compétitives de nos voisins, en allégeant les charges pesant sur les industries de main-d'oeuvre et par une plus grande flexibilité dans la distribution des fonds structurels européens.
- Réduire de façon durable les taux d'intérêt réels qui pénalisent l'investissement et donc l'emploi.
- Restaurer, sans attendre le 1^{er} janvier 1999, les mécanismes du SME pour toutes les monnaies, avec des marges de fluctuation restreintes, et un dispositif permettant de décourager les spéculations sur les monnaies.

Parallèlement, il est indispensable de:

- Poursuivre une politique de réduction des déficits publics passant par une maîtrise des charges et non par un accroissement des recettes fiscales pesant sur les entreprises, qui est une condition nécessaire à la mise en oeuvre de la monnaie unique.
- Rester attentif à une réelle convergence des économies de tous les pays membres de l'Union Européenne, afin d'éviter de créer une Europe avec des règles du jeu strictes pour certains pays et trop souples pour d'autres, sources de concurrence déloyale au sein d'un même espace économique.

LA PAIX EST UN DROIT POUR TOUS

La tragédie des populations de l'ex-Yougoslavie, entre autres, a démontré le manque d'efficacité de l'O.N.U., pourtant créée pour préserver tous les citoyens du monde du fléau de la guerre. C'est pourquoi nous lançons, avant que n'éclatent d'autres drames, cet :

Appel international pour la démocratisation de l'O.N.U.

Afin que l'O.N.U. soit à même de remplir sa mission, nous réclamons :

- * La réforme du Conseil de sécurité et sa régionalisation, en commençant par l'adhésion de l'Union européenne, de façon à :
 - permettre à tous les Etats d'être progressivement représentés au sein de cette institution par l'intermédiaire de leur organisation régionale,
 - remédier à l'inégalité des Etats, qui se manifeste dans l'injuste discrimination entre membres permanents et non-permanents,
 - créer un Conseil de sécurité économique et environnemental, basé sur des groupements régionaux d'Etats, qui soit en mesure de faire face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux globaux.
- * La création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies, représentative de l'ensemble des populations de la planète, première étape vers la formation d'un Parlement mondial.
- * La création d'un Tribunal pénal international permanent, qui ait le pouvoir réel de juger et de condamner les atteintes à la paix, aux droits de l'homme et à l'environnement global.
- * L'amélioration des capacités d'intervention des forces de sécurité de l'O.N.U., notamment par la création d'un corps de volontaires, pour les rendre effectivement aptes à prévenir ou stopper l'emploi de la violence et à faire respecter le droit.
- * L'attribution à l'O.N.U. de ressources financières propres, afin de permettre de poursuivre ses buts de façon efficace.

Cet Appel est plus particulièrement destiné aux dirigeants et aux élus de l'Union européenne et de toute la communauté mondiale.

Personnes individuelles ou associations en accord avec cet Appel :

Nom	Prénom	Adresse	Qualité	Signature

ABONNEMENT

NOM Prénom
Adresse

NORMAL : 50F

MILITANT : 100F

SOUTIEN : 500F

- Chèque à l'ordre de "Pres. : Fédéraliste" 26 rue Sala - 69002 LYON

- C.C.P. 2490 82 P LYON. (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce Journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS